

Enquêtes publiques



RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

ARTICLE 1 : Objet de l'enquête
Il sera procédé à une enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BEAUCAIRE.

Cette modification n°1 porte sur :
L'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 1AUb relative à l'ancienne fiche SNCF située sur les quais du canal du Rhône à Sète ;
L'ajustement du règlement écrit et graphique afin de mieux adapter les règles du PLU à un projet de résidence seniors sur le secteur Sud Canal, notamment concernant les règles de stationnement.

ARTICLE 2 : Dates de l'enquête
L'enquête se déroulera en mairie de BEAUCAIRE du **mercredi 18 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures inclus**, soit pendant 30 jours consécutifs.

ARTICLE 3 : Avis de la MRAE
Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré dans le dossier soumis à enquête publique.

ARTICLE 4 : Désignation du commissaire enquêteur
Monsieur François CHAPPELLE, Directeur Général de la Chambre d'Agriculture du Gard, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes aux termes de la décision n° E190007730 rendue le 9 juillet 2019.

ARTICLE 5 : Modalités de consultation du dossier d'enquête
Les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de BEAUCAIRE pendant la durée de l'enquête, du mercredi 18 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de BEAUCAIRE :
Du lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Adresse postale du siège de l'enquête publique :
Hôtel de Ville - place Georges Clémenceau 30300 BEAUCAIRE

Du mercredi 18 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures inclus, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

De même, les pièces du dossier seront consultables, durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.beucaire.fr/les-services-municipaux/urbanisme/enquetes-publiques/>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public en mairie, au pôle Urbanisme et Environnement.

ARTICLE 6 : Mesures de publicité
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique :
- sera publié, par les soins de Monsieur le Maire de BEAUCAIRE, en caractère apparent, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et réaffiché dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir : Midi Libre et Le Réveil du Midi.

- sera affiché, par les soins de Monsieur le Maire de BEAUCAIRE, quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et durant toute la durée de celle-ci, sur les panneaux d'affichage de la Mairie et de ses annexes.
- sera publié sur le site internet de la Ville : <https://www.beucaire.fr/les-services-municipaux/urbanisme/enquetes-publiques/>

L'accomplissement de ces formalités sera justifié par l'annexion au dossier soumis à enquête d'une copie des avis publiés dans la presse, ainsi que par un certificat d'affichage initial, d'enquête et un certificat d'affichage en fin d'enquête de Monsieur le Maire de BEAUCAIRE.

ARTICLE 7 : Permanence du commissaire enquêteur
Le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les observations orales et/ou écrites en Mairie de BEAUCAIRE, place Georges Clémenceau, aux jours et heures suivants :

- mercredi 18 septembre 2019 de 8h30 à 12h ;
- jeudi 26 septembre 2019 de 13h30 à 17h ;
- mardi 15 octobre 2019 de 8h30 à 12h ;
- vendredi 18 octobre 2019 de 13h30 à 17h.

De plus, pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations :

par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie de BEAUCAIRE qui annexera au registre d'enquête, ou par courriel à l'adresse suivante : plu@beucaire.fr

Le commissaire enquêteur les verra et les annexera audit registre.
Elles seront consultables et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête
A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le Maire dans la huitaine, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur transmet au maire dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture d'enquête, l'exemplaire du dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tribunalement adressée au Préfet du département du Gard et au vice-président du tribunal administratif de Nîmes.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête, tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de BEAUCAIRE ou s'est déroulée l'enquête et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

ARTICLE 10 : Demandes d'informations et transmission de pièces
Des demandes d'information peuvent être formulées auprès de Monsieur le Maire ou auprès du Pôle Urbanisme et Environnement en charge du suivi de l'enquête, en Mairie de BEAUCAIRE Place Georges Clémenceau.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie, dès la publication du présent arrêté adressé de Monsieur le Maire ou auprès du Pôle Urbanisme et Environnement en charge du suivi de l'enquête, en Mairie de BEAUCAIRE Place Georges Clémenceau.

ARTICLE 11 : Suites de l'enquête publique
A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, est approuvé par délibération du conseil municipal.

VIE DES SOCIÉTÉS
Modification

AVIS

Mme BEMASSAOU Asma 145 chemin des cyprès Appartement 7 30130 PONT ST ESPRIT né le 06/09/1982 à Douar Jéto Maroc, dépose une requête en sa qualité de représentante légal de BOUKAIBAT Yamine asma jmas 31/10/2014 Bagnols sur ceze (France) agissant en qualité de parent et titulaire d'une attestation de naissance au nom patrimonial actuel devenant ainsi BEMASSAOU

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

Création

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

LA SOCIÉTÉ CIVILE : OUTIL DE GESTION DE VOTRE PATRIMOINE

La forme la plus connue et la plus courante de société civile est la **société civile immobilière** qui permet de détenir un ou plusieurs biens immobiliers.

Ce n'est toutefois pas la seule utilité de la société civile qui peut également détenir un portefeuille de titres, des contrats de capitalisation, etc... Elle est alors qualifiée de **société civile de portefeuille**.

Au plan juridique, la société civile est une personne morale créée par au moins deux personnes (physiques ou morales), qui seront les associés, afin de gérer ensemble des biens. Elle est régie par le Code civil. Souvent présentée par opposition aux sociétés commerciales, les sociétés civiles n'ont pas le droit d'avoir une activité commerciale.

La création de la société civile passe par la **redaction de statuts** qui vont régir la vie de la société. Les statuts prévoient notamment les modalités de prise des décisions en assemblée générale, les modalités d'entrée et sortie d'associés, les pouvoirs du gérant. La rédaction des statuts de votre société civile est donc très importante. La société civile permet une certaine souplesse qu'il convient d'utiliser afin de s'adapter au mieux à votre situation. Il faut donc bannir les statuts types et prendre conseil auprès de votre avocat.

La suppression de la société civile en fait un bon outil de gestion de son patrimoine. Elle permet notamment d'éviter les **incidents de l'indivision** (unanimité pour la prise de décision, possibilité de forcer la vente du bien détenu en indivision).

La société civile est également un excellent outil de transmission de son patrimoine et ce à plusieurs titres :

Elle permettra d'anticiper la transmission à un **coût fiscal moindre**. En effet, d'une part, le passif de la société (très souvent l'emprunt bancaire) sera pris en compte dans l'évaluation du bien et, d'autre part, la mise en place d'un démembrement de propriété permet de diminuer la valeur transmise (la non-propriété est trans-

mise aux héritiers, le donateur se réservant l'usufruit lui permettant de jouir du bien ou de ses revenus).

Elle permet de **s'adapter à des situations familiales complexes** (familles recomposées, remariage, concubinage, pacs).

Il est possible pour le donateur de **conserver la gestion du bien** jusqu'à son décès.

La société civile peut également permettre de séparer son patrimoine privé de son patrimoine professionnel.

L'aspect fiscal est également important puisqu'il faudra choisir entre le régime de l'impôt sur le revenu (régime applicable de plein droit) ou le régime de l'impôt sur les sociétés (sur option adressée au service des impôts dont dépend la société). Cette option ouvre des **pistes de réflexion** et peut déboucher sur un **intérêt fiscal** . Le choix de l'un ou l'autre des régimes dépendra de l'activité de la société civile, de votre situation fiscale personnelle mais également de vos objectifs patrimoniaux.

Son utilisation ne doit toutefois pas être systématique. Toutes les situations ne se prêtent pas à la création d'une société civile. Elle peut présenter certains **inconvénients qu'il convient de prendre en compte**.

A ce titre, il convient notamment de rappeler que les associés sont responsables indéfiniment des dettes sociales de la société, à proportion de leur engagement dans le capital social.

La création d'une société civile ne doit pas être réalisée à la légère. Une approche globale de la gestion de votre patrimoine doit être menée, avant toute prise de décision.

Maitre Linda LAIDI,
SELARL L&M AVOCATS,
Avocat Associé.
linda.laidi@lm-avocats.fr



En bref

Qu'elle soit immobilière ou de portefeuille, la société civile est un bon outil de gestion et de transmission de son patrimoine.

La prise en compte de votre situation personnelle et de vos objectifs reste toutefois indispensable pour mettre en place le schéma patrimonial le plus adéquat. La création d'une société civile n'est pas une solution miracle.

Votre avocat pourra mettre en balance les intérêts en présence avec les avantages et inconvénients de la société civile afin de vous orienter vers la solution la plus adaptée à votre situation.

de NIMES

16, rue Régale
30000 NIMES
Tél. : 04 66 36 25 25
www.avocats-nimes.org

AUTRES ANNONCES LÉGALES Divers

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1376-1 Code de procédure civile
Lettre n°2016-1547du 29 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 février 2019, Monsieur Jacques Richard Alain MARTIN, en son vivant retraité, demeurant à NIMES (30000) 28 rue du Carisier. Né à GRANS (13450), le 12 février 1947. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à NIMES (30000) (FRANCE), le 24 mars 2019. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume MAGGIA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle - Céline PINOLI et Guillaume MAGGIA, notaires associés - titulaire d'un Office Notarial à NIMES (Gard), 12 Bd Alphonse Daudet, le 29 mai 2019, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie SAIGNES, notaire à CLARENSAC 23 route de Nîmes, référence CRPCEN : 30022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NIMES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

VENTES AUX ENCHÈRES
Ventes mobilières

S.C.P. Michel QUENIN - Françoise TOURRE - Pierre-Yves LOPEZ
Huissiers de justice associés
570 Route de Dion Bouillon, km Delta, BP 21380
30016 NIMES CEDEX 1
SITE INTERNET : www.huissier-gard.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 A 09H00

SUR LA COMMUNE DE MARGUERITES
LEUJOUT FONT D'ARQUIERES
ACCES DEPUIS ST GERVASY PAR LA D.3 DIRECTION REDESSAN
- MINI PELLE HITACHI FIAT ANNEE 2000.

Matériel et outillage : Machine à projeter, Scie à carreaux, Machine à souffler, Echelles, Visseuses, Perceuses, Ponçuses, Scie à onglet, Compresseurs, Taille haie, Nettoyeurs haute pression, Etats, Serres joints, Groupe électrogène, Dé-broussailleuse, Bétonnières, Transpalette manuelle, Tronçonneuse, Aspirateurs, Niveau laser, Perceuse magnétique, Scie circulaire, Poste à souder, Equilibruse.

Matériel restauration : Pétrins, Machine à pâtes, Tables, Vitrine boissons, Réfrigérateurs, Micro-ondes...

Divers : Dalles composites, Méridienne, Volets roulants électriques, Stores verticales électriques, Coffre-fort, Mobilier de bureau et informatique (bureau/ chaises/ armoirs) postes informatiques..., Matériel et appareils de cabinet dentaire, Tables de soins, Lot de produits esthétiques et coiffures, Climazon, Remorque porte vélos (14)...

Véhicules :

- PEUGEOT PARTNER	GO 04/18	- PEUGEOT 308	GO 11/14
- RENAULT MASTER BENNE	GO 10/17	- NISSAN MICRA	ES 01/14
- HONDA CIVIC	GO 04/13	- MERCEDES VITO	GO 06/12
- RENAULT KANGOO	GO 11/11	- FIAT PANDA	ES 12/10
- JAGUAR XJ	ES 11/10	- RENAULT TWINGO	GO 10/08
- RENAULT MASTER	GO 02/07	- PEUGEOT BOXER	GO 07/05
- RENAULT MASTER	GO 12/04	- PEUGEOT BOXER	GO 06/03

VISITE LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 DE 14H00 A 17H00
FRAIS DE VENTE EN SUS 14,40%
ENLEVEMENT IMMEDIAT APRES LA VENTE
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A L'ETUDE
Tél : 04.66.36.03.46 / Fax : 04.66.21.80.98
Email : huissiersgard@orange.fr

Nadine LAPLACE-BRIFAULT
Huissier de justice
18, Rue du Luxembourg 30140 ANDUZE
Tél : 04.66.61.82.64
E-mail : laplace@briffaultwanadoo.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 à 10H00
A 30350 GARDET, C2 Chemin des Vignes
MATÉRIEL DE RESTAURATION :
Une cellule de refroidissement, meuble à pizza réfrigéré, une cuisinière, tables inox, congélateur, lave-vaisselle inox, parasols chauffants divers.
Visite 12h avant la vente
Palement comptant à l'issue de la vente par tous les moyens et notamment chèque de banque, espèces, lettre accordée.
L'HUISSIER DE JUSTICE

Annonces légales
Appels d'offres
Enchères immobilières
Avis d'adjudication
Vie des sociétés

Tous les jours

www.midilibre-legales.com ou 04 3000 20 20
C'est d'un appel local

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur www.legale-online.fr

PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT,
VOTRE NOUVEAU SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SECURISÉ AFIN DE :

- gérer vos publications légales et celles de vos clients ;
- publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution ;
- archiver vos historiques de publication.

Une équipe dédiée de proximité pour vous accompagner : **04 67 07 69 38**
annonces.legales@midilibre.com

L'immobilier du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Parution mardi, jeudi, dimanche

Rédigez votre petite annonce (Ecrivez lisiblement en majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

<p>PA sans photo</p> <p>Éditions</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toutes éditions <input type="checkbox"/> Aude <input type="checkbox"/> P.-O. <input type="checkbox"/> Gard-Lozère <input type="checkbox"/> Aveyron <input type="checkbox"/> Hérault 	<p>Formule trio • simple</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 20 € (une édition) <input type="checkbox"/> 30 € (deux éditions) <input type="checkbox"/> 63,50 € (toutes éditions) 	<p>Formule trio • 2 semaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 31,50 € (une édition) <input type="checkbox"/> 48,50 € (deux éditions) <input type="checkbox"/> 90 € (toutes éditions) 	<p>Formule trio • 3 semaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 43,50 € (une édition) <input type="checkbox"/> 63,50 € (deux éditions) <input type="checkbox"/> 117 € (toutes éditions)
---	---	--	---

+10€ **Votre PA avec photo**
En vente uniquement sur internet ou connectez-VOUS sur www.midilibre-annonces.com

Ligne supplémentaire
3,50 € (une édition)
8 € (deux éditions)
10,50 € (toutes éditions)

1re date de parution ___/___/2018

Par courrier : Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de : **MidiMédia Publicité - 2, boulevard des Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpignan Cedex**

Nom, prénom : _____ Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____

Par téléphone
IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES OFFRES D'EMPLOI
04 3000 7000 04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

L'Agence du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron